

## Travail temporaire

## Un plan Marshall contre l'informel

• Des propositions seront transmises au ministère de l'Emploi

• Allonger la durée du contrat à 18 mois au lieu de 6

• Rendre les intérimaires éligibles à l'IPE

de mission pour le porter de 6 à 18 mois. Objectif : mettre fin à la pratique qui consiste à mettre un terme aux services des temporaires au bout de 6 mois. Il est préconisé également de rendre éligibles les collaborateurs intérimaires l'IPE (indemnité pour perte d'emploi).

Et pour réduire les freins à l'accès au marché et faire jouer la concurrence, l'une des propositions appelle à trans-

former la garantie financière en caution bancaire en la rendant proportionnelle au chiffre d'affaires. Quatrième mesure proposée par Belhach : augmenter de manière très sensible les amendes pour délits de non-respect de la loi, jugées «peu dissuasives». Criminaliser les actes de non-déclaration à la CNSS est la 5e mesure, suivie par l'instauration d'une indemnité de fin de mission pour le salarié

intérimaire (5 à 10% selon les pratiques à l'international). Quant aux deux dernières mesures, elles concernent le droit individuel de l'intérimaire à la formation et la clarification des responsabilités de l'entreprise utilisatrice. □

Aziza EL AFFAS

Pour réagir à cet article :  
courrier@leconomiste.com

**L**UTTER contre les délinquants sociaux. C'est la mission que s'est assignée Manpower Group, le spécialiste du travail temporaire. Jamal Belhach, président Manpower Maghreb, vient en effet de dévoiler huit propositions qu'il compte transmettre au ministère de l'Emploi dès la semaine prochaine. «Il y a beaucoup de délinquants sociaux contre lesquels il va falloir sévir», tient à souligner Belhach, qui est aussi président de la Commission sociale de la CGEM et président-fondateur de la Fédération nationale des entreprises de travail temporaire (FNETT).

### Un marché de 4 milliards de DH

- En 2014, le marché de l'intérim est estimé à plus de 4 milliards de DH
- Le secteur emploie 110.000 personnes en temps plein
- 1.200 entreprises dans l'intermédiation, dont moins de 300 ayant une autorisation délivrée par le ministère de l'Emploi
- 90% des ressources sont employées dans l'industrie (le reste est employé dans les services : tourisme, hôtellerie, restauration...)
- 50% de la flexibilité est consommée sur Casablanca □

Et par délinquants sociaux, Belhach entend les entreprises de travail temporaire qui ne déclarent pas ou sous-déclarent leurs intérimaires à la CNSS. Le dirigeant de Manpower Group milite même pour un «plan Marshall de lutte contre l'informel».

«Les lois existent, mais ne suivent pas le développement du secteur. Pis encore, elles ne sont pas appliquées», s'indigne Belhach. De surcroît, les tarifs pratiqués sont proches du coût de revient, «voire en dessous» et les entreprises utilisatrices peu regardantes sur les prestations ou le respect de la conformité sociale. «Loin d'être vertueux, cet écosystème est de nature à entretenir le développement de la précarité», déplore Belhach.

Pour y remédier, Belhach propose notamment d'allonger la durée du contrat